

Copies de la correspondance échangée entre M. H. A. Mann, président du Conseil des ports nationaux et le ministre des Transports concernant la démission de M. Mann, en date du 15 avril 1970.

Copies d'un accord intervenu le 21 avril 1970 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve au sujet des régions spéciales et de la voirie.

Copies d'un accord intervenu le 21 avril 1970 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet des régions spéciales et de la voirie.

Copies d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relativement aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes. Fait à Ottawa le 24 avril 1970.

Rapport du Conseil des ports nationaux, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 32 de la *Loi sur le Conseil des ports nationaux*, chapitre 187, et des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 40 de la *Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada*, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955.

Rapport du Trust des Titres des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 17 de la *Loi sur la revision du capital des chemins de fer nationaux du Canada*, chapitre 311, S.R.C., 1952.

Rapport des vérificateurs au Parlement concernant les comptes du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 40 de la *Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada*, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955.

Rapport de la *Seaway International Bridge Corporation, Ltd.*, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport des exemptions autorisées par le ministre des Transports en vertu de l'article 137 de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, dans les cas où nul capitaine ou préposé aux douanes ayant le certificat et l'expérience requis n'étaient disponibles, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 137(2) de ladite loi, chapitre 29, S.R.C., 1952. (Texte anglais).

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à jeudi prochain, le 30 avril 1970, à deux heures de l'après-midi.